



## ÉLOGE

DE M. LE COMTE D'ARGENSON.

**M**ARC-PIERRE DE VOYER DE PAULMY, COMTE D'ARGENSON, Grand-Croix & Chancelier-Garde des Sceaux honoraire de l'Ordre de Saint-Louis, Ministre & ancien Secrétaire d'État au département de la Guerre & de Paris, ci-devant Surintendant général des Postes & Relais de France, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, naquit à Paris le 16 Août 1696, de Marc-René de Voyer de Paulmy, Comte d'Argenson, alors Maître des Requêtes, depuis Lieutenant général de Police, Garde des Sceaux de France, Président du Conseil de Finance & Membre de cette Académie, & de Dame Marguerite Lefèvre de Caumartin son épouse.

Nous ne dirons rien ici de l'ancienneté ni de l'illustration de sa Maison; l'une & l'autre ont été mises dans tout leur jour dans l'Éloge de feu M. son père, prononcé en 1721 par M. de Fontenelle, & le mérite personnel de M. d'Argenson fournit assez à celui-ci pour n'avoir pas besoin d'y rappeler les services de ses Aïeux.

Jamais peut-être jeune homme n'offrit des talens plus prématurés que lui: un esprit vif & net & une facilité admirable, qui le dispensoit en quelque sorte de l'application communément nécessaire, lui firent parcourir d'un vol rapide & presque sans effort la carrière de ses premières études, ordinairement si pénible & si épineuse: il étoit déjà en état, par la force de son génie, de pénétrer jusqu'à la subtile Métaphysique, cachée sous les règles de la Grammaire, & de ranger méthodiquement dans sa mémoire les faits historiques & mythologiques que lui offroient les Poètes & les Historiens qu'on lui faisoit lire.

Dès qu'il eut fini ses études, on se hâta de mettre ses talens à portée de paroître sur un plus digne théâtre, & il fut pourvu

---

188 HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

en 1718 d'une charge d'Avocat du Roi au Châtelet, place la plus propre qu'on puisse choisir pour exercer & pour faire briller les talens d'un jeune Magistrat.

M. d'Argenson n'eut pas besoin d'un long espace de temps pour se former dans cette excellente école, la Nature en avoit fait d'avance presque tous les frais; l'art & l'exercice n'avoient que bien peu à y ajouter: il passa en 1719 au Parlement, & dans la même année au Conseil en qualité de Maître des Requêtes.

A peine fut-il revêtu de cette dernière charge, qu'il fut nommé à l'importante place de Lieutenant de Police, que M. son père avoit si dignement exercée pendant plus de vingt années. Il falloit que M. le Duc d'Orléans Régent fût bien sûr de sa prudence & de sa capacité pour oser lui confier à son âge un Ministère aussi délicat & aussi difficile à bien remplir que l'administration de la Police de Paris: il n'eut pas cependant pour cette fois le temps d'y faire briller ses talens; les fâcheuses suites du système avoient introduit dans la capitale une infinité de désordres auxquels il essaya de remédier; mais se voyant à chaque instant traversé par les circonstances, il aima mieux remettre sa place que de ne la pas remplir comme il le desiroit, plus Magistrat peut-être en cessant de l'être par ce motif que s'il se fût obstiné à conserver des fonctions dont il se trouvoit dans l'impossibilité de s'acquitter.

Le mérite de M. d'Argenson étoit déjà trop connu pour qu'on le laissât long-temps oisif: à peine s'étoit-il déchargé de la Police, qu'il fut nommé à l'Intendance de Tours. On ne pouvoit certainement mieux choisir, & il eût été difficile de trouver un Intendant auquel le bien de la Province qu'on lui confioit eût été plus cher: il se trouvoit, par cette nomination, chargé de veiller à cette même partie du Royaume qui avoit été dans des siècles plus reculés le berceau de sa famille, & que ses ancêtres avoient plus d'une fois défendue les armes à la main à la tête de la Noblesse, tant contre les invasions des Normands que contre les autres ennemis de l'État.

Les mêmes talens qui l'avoient fait nommer à l'Intendance

de Tours, obligèrent en 1722 le Prince Régent à l'en tirer, pour venir reprendre à Paris la place de Lieutenant de Police, à laquelle il fut nommé une seconde fois : les circonstances qui l'avoient obligé de la remettre n'existoient plus, & il l'exerça jusqu'en 1724. Les deux années qu'il passa dans les pénibles fonctions de cette place furent récompensées par la dignité de Conseiller d'État qu'il obtint en la quittant. Ce fut pendant le cours de ces deux années que M. le Duc d'Orléans Régent lui donna dans sa maison la place de Chancelier, qu'il a conservée sous feu M. le Duc d'Orléans son fils jusqu'en 1740, qu'il la remit à M. le Marquis d'Argenson son frère. Il avoit été revêtu dès 1721 de la charge de Chancelier de l'Ordre de Saint-Louis, charge créée pour sa famille & qui n'en est encore pas sortie. Tant de grâces répandues sur lui en si peu de temps auroient pu être regardées comme des effets de la faveur ; mais sous un Prince aussi éclairé & aussi connoisseur en hommes que l'étoit M. le Duc d'Orléans Régent, elles étoient des preuves de mérite, & ce n'est qu'à ce titre qu'elles doivent tenir place dans cet Éloge.

La nouvelle forme donnée au grand Conseil en 1738 mit la capacité de M. d'Argenson à une nouvelle épreuve : il fut nommé pour présider cette Compagnie en qualité de Conseiller d'État : cette fonction, bien différente de toutes celles dont il avoit été chargé jusqu'alors, étoit d'autant plus difficile à bien remplir, que la plupart des affaires portées à ce Tribunal sont des affaires bénéficiales sujettes à des loix particulières, souvent très-difficiles à ramener aux principes généraux, plus souvent encore embarrassées de tous les subterfuges que l'esprit d'intérêt peut tirer de la chicane pour détourner ou pour éluder les regards de la Justice. Malgré toutes ces difficultés, M. d'Argenson remplit ce ministère comme s'il avoit toujours été occupé de cet objet ; & grâce à la netteté de son esprit, l'envie de remplir le devoir qui lui avoit été imposé le rendit Jurisconsulte & Canoniste.

Ce n'étoit pas au reste la première fois qu'il s'exerçoit dans la Jurisprudence ; feu M. le Chancelier d'Aguesseau, dont le

choix feroit seul un éloge, sur-tout en cette matière, l'avoit appelé au bureau de Législation établi pour la rédaction des nouvelles Ordonnances, & il y brilla beaucoup par sa pénétration & par l'étendue de son génie. La justesse de son esprit & son extrême facilité à saisir les idées les plus compliquées, lui tenoient lieu de l'étude suivie que ses occupations précédentes l'avoient empêché de faire de ces matières: il pouvoit ignorer l'expression des loix, mais leur esprit & leur but ne lui avoient pas échappé; une grande justesse d'esprit peut plus aisément, en pareille rencontre, suppléer à une vaste lecture, qu'une vaste lecture ne suppléeroit à la justesse d'esprit.

Après avoir rempli son année de première Présidence du Grand-Conseil, il fut nommé à l'Intendance de Paris; il y porta le même zèle & la même activité que dans toutes les autres fonctions qu'il avoit exercées, mais il n'eut pas le temps d'en faire remarquer les bons effets dans cette place; il ne l'occupa qu'environ deux ans, il en fut tiré pour assister au Conseil en qualité de Ministre: il fut nommé, au bout d'un an, Secrétaire d'État au département de la guerre, & bien-tôt après Surintendant général des Postes & Relais de France.

Ceux qui ne connoissent les grandes places que par l'éclat qui les environne, sont bien éloignés de pouvoir en apprécier la valeur; ils ignorent combien de talens & combien de travail elles exigent, & combien elles coûtent à remplir: celle de Ministre de la guerre est sans contredit une des plus épineuses, par la multiplicité immense des objets qu'elle embrasse, par la vivacité d'exécution que la plupart exigent & par tous les cas imprévus qui peuvent, à chaque instant, rendre inutiles tous les arrangemens que l'on a pris. Ce n'est rien que d'avoir concerté les projets les plus avantageux, d'avoir pourvu à compléter les troupes, à les fournir d'armes, d'habits & de munitions de toute espèce, de leur avoir procuré des Généraux & des Officiers capables de les bien commander, d'avoir établi des hôpitaux & des magasins dans tous les endroits qui peuvent l'exiger, de s'être muni d'une artillerie supérieure, & d'avoir les moyens de la transporter, en un mot d'avoir porté par-tout

les yeux de la prévoyance la plus attentive ; il faut encore s'attendre à voir mille accidens imprévus déranger les plus sages mesures , & à se trouver dans la nécessité de chercher dans son génie des ressources pour faire en un instant des arrangements tous différens. Ces obstacles même ne sont peut-être pas les plus redoutables : combien de fois des intérêts particuliers viennent-ils traverser les vues du Ministre ? combien de fois le courtisan oisif tente-t-il de rendre son travail inutile , même aux dépens du bien de l'État ? Il est presque incroyable qu'un homme seul puisse suffire à tant d'objets & se tirer de tant de pièges qui lui sont tendus ; c'est cependant ce qu'a fait M. d'Argenson dans les temps les plus orageux , auxquels un Ministre de la guerre puisse être exposé , & il a eu la satisfaction de voir le Roi lui-même , à la tête de ses armées , être témoin du succès de son zèle , & des soins qu'il se donnoit pour assurer la gloire de ses armes & pour favoriser les conquêtes qu'il méditoit.

Un détail aussi immense que celui que nous venons de décrire , semble au-dessus des forces d'un seul homme ; il n'occupoit pas cependant M. d'Argenson tout entier ; le Roi joignit en 1749 à ses autres fonctions l'immense département de Paris , presque aussi important que celui de la guerre , quoique dans un autre genre , & il y apporta le même soin & la même attention que s'il n'eût été occupé que de ce seul objet. On peut juger du nombre de ceux avec lesquels ce double ministère le mettoit en relation , & combien ses audiences devoient être longues & fatigantes ; elles duroient quelquefois sept & huit heures , & pendant ce long espace de temps , aucun de ceux qui avoient affaire à lui n'a pu se plaindre de n'avoir pas été écouté , ni que son affaire eût été perdue de vue. Un travail si long & si suivi ne l'accabloit nullement ; il ne paroissoit pas même en sentir le poids , & ses réponses étoient accompagnées non-seulement de dignité , de douceur & de politesse , mais encore d'un certain enjouement lorsqu'elles en étoient susceptibles. Ses refus même perdoient une partie de leur désagrément par la manière dont il savoit les motiver & par la

part qu'il témoignoit prendre au sort de ceux qui les effuyoient; exemple bien digne d'être proposé à tous les gens en place, qui bien loin d'accabler en quelque sorte du poids de leur autorité, ceux qui ont affaire à eux, doivent au contraire leur présenter avec joie les grâces du Souverain, & leur adoucir, autant qu'il est possible, par leur sensibilité, l'amertume des refus nécessaires, & les rigueurs de la justice lorsqu'ils se trouvent forcés de les employer.

Il s'étoit aperçu que la garde de Paris, quoique considérable; ne l'étoit pas cependant assez pour y assurer par-tout le bon ordre; il engagea le Roi à l'augmenter, & cette augmentation de la sûreté publique & de la tranquillité des citoyens, sera dûe à jamais à ses soins.

Les vues de M. d'Argenson ne se bornoient pas au moment présent, il savoit les étendre sur l'avenir; il voyoit de quelle conséquence il est que les Ingénieurs & les Officiers d'Artillerie soient pourvus des connoissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. L'importance & la nécessité de cet objet l'engagèrent à y tourner ses vues; il augmenta le nombre des Écoles tant de théorie que de pratique, il renouvela les anciens réglemens & en procura de nouveaux; il multiplia les examens, il les arma d'une sage rigueur; & pour ôter tout prétexte aux plaintes, il rendit les premiers, en quelque sorte, publics, y faisant intervenir les Officiers; en un mot il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à donner à ces Corps toute l'utilité dont ils sont susceptibles, & à les entretenir dans la gloire & dans l'estime dont ils jouissent si justement.

La Noblesse françoise avoit été, dans son origine, toute militaire; une nation guerrière & uniquement occupée de ses conquêtes, ne connoissoit d'autre mérite que la valeur, ni d'autres services que ceux qui étoient rendus les armes à la main. Tout, jusqu'à la justice même, avoit pris le ton de cet esprit dominant: le royaume ayant une fois pris une certaine consistance, on vit paroître des loix civiles écrites, & des Magistrats chargés par le Souverain de les faire exécuter. On connut d'autres services que les militaires, & il s'introduisit  
d'autres

d'autres moyens d'acquérir la noblesse : on alla plus loin ; on crut que l'accorder à ceux qui n'étoient pas en état , par leur fortune , d'en soutenir la dignité , c'étoit leur faire un présent sur flo , en leur interdisant par cet accroissement d'honneur , presque tous les moyens d'acquérir le bien qui leur manquoit ; & il étoit arrivé de-là que presque aucunes dignités militaires n'anoblissoient ceux qui en étoient revêtus. M. d'Argenson n'hésita pas à franchir cette barrière ; il osa penser que sous un Roi juste , les familles de ceux qui avoient versé leur sang pour leur patrie , ne pouvoient jamais éprouver une indigence honteuse , & il engagea le Roi à rendre une Ordonnance par laquelle les militaires non nobles sont à portée de joindre , par leurs services , la noblesse qu'on transmet à la postérité , à celle de leur cœur & de leur profession ; époque à jamais mémorable dans les fastes de la Nation françoise.

Il fit plus , & pour commencer à faire goûter à la Noblesse militaire les fruits de la bonté du Roi , il proposa à ce Prince d'établir l'École royale-militaire ; établissement capable d'immortaliser seul la mémoire d'un Monarque & celle du Ministre qui l'a conseillé. Quel spectacle plus touchant que de voir dans cette maison vraiment royale , cinq cents Gentilshommes , la plupart fils d'Officiers , ou actuellement au service , ou déjà retirés , adoptés en quelque sorte par le Prince dès leur plus tendre enfance , arrachés , pour ainsi dire , à l'ignorance & à l'inutilité , pourvus non-seulement de tout ce qui peut leur être nécessaire , mais encore de gouverneurs soigneusement choisis , des maîtres les plus capables de leur donner une éducation parfaite , & de tout qui peut contribuer à les mettre au fait des sciences & des exercices qui doivent les rendre un jour d'excellens Officiers ! quelle ressource pour la Noblesse & quel avantage pour l'État ! La fondation de l'Hôtel royal des Invalides , qui seule auroit pu mériter le nom de *Grand* à Louis XIV , ne récompensoit que les services passés ; celle de l'École royale-militaire , en récompensant ceux des pères en la personne de leurs enfans , met ceux-ci à portée & presque dans la nécessité d'en rendre un jour encore de plus grands.

*Hist.* 1764.

. B b

Jusqu'ici nous n'avons considéré M. d'Argenson que comme Ministre & comme homme d'État; il est temps de le représenter sous la forme qui nous intéresse le plus, comme homme de Lettres & comme Académicien.

Il étoit en effet ce que ces deux termes signifient, même à les prendre dans toute leur étendue, & ceux qui l'ont le plus fréquenté ont souvent été étonnés de le trouver aussi instruit qu'il l'étoit, même sur des matières qui ne sembloient pas avoir dû entrer dans l'objet de ses études. Il avoit obtenu dans cette Académie, dès 1726, la place d'Honoraire, vacante par la démission du P. Sébastien, & il fut nommé en 1749 Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Nous ne pouvons exprimer avec quelle assiduité il remplit parmi nous les fonctions d'Académicien, jusqu'à ce que les occupations inséparables du Ministère l'eussent demandé tout entier. Il ne se trouvoit jamais mieux qu'avec ses confrères, & se faisoit un plaisir de leur donner en toute occasion des marques de son attachement: il avoit toutes les semaines un jour auquel ils étoient censés invités, & où il les recevoit avec la plus flatteuse familiarité. Lorsqu'en 1749, il fut chargé du département de Paris, il supplia le Roi de vouloir bien y joindre les Académies, quoique dépendantes, aux termes du règlement, du département de la Maison du Roi\*, & ce fut à cette occasion qu'il donna une preuve bien marquée du cas qu'il savoit faire du mérite. L'Académie étoit allée chez lui pour lui témoigner la satisfaction qu'elle avoit de le voir, pour ainsi dire, à sa tête; il étoit alors dans sa bibliothèque, & prêt à partir pour aller joindre le Roi: il n'y avoit dans cette pièce aucun siège, & il étoit debout avec toute la Compagnie; M. de Fontenelle n'arriva qu'un peu après, & M. d'Argenson ne le vit pas plutôt paroître, qu'il lui fit apporter un fauteuil; & sur la difficulté que fit M. de Fontenelle de l'accepter, il lui dit qu'il ne devoit y avoir dans le monde aucun Ministre qui ne se fit honneur de lui céder le fauteuil. Ce début si obligeant

\* Voyez le règlement de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Art. I.

tint tout ce qu'il promettoit; malgré la multiplicité de ses occupations, l'Académie fut toujours un de ses objets favoris, & elle eut plus d'une fois occasion de s'apercevoir, sous son ministère, qu'elle avoit affaire à un Ministre Académicien.

Il avoit été chargé par feu M. le Chancelier d'Aguesseau, du détail de la Librairie; fonction d'une importance extrême, & dont il fera aisé de concevoir la difficulté si on considère le soin qu'il faut apporter pour empêcher que la liberté de la presse ne dégénère en une licence pernicieuse à la Religion, aux mœurs & à l'État, pour assurer en même temps aux auteurs le fruit de leurs travaux, & aux Imprimeurs le prix de leurs peines & de leurs avances, pour entretenir entre ces derniers une noble émulation qui les porte à entreprendre de belles éditions, & pour leur en faciliter les moyens, en un mot pour établir une exacte discipline dans cette partie de la république des Lettres, souvent aussi difficile à gouverner qu'aucun autre État. Nous osons cependant prendre ici le public à témoin de la manière dont M. d'Argenson s'est acquitté de ce ministère: il fit renouveler les réglemens & tint la main à leur exécution; il ranima le zèle & l'exactitude des censeurs, il leur procura des récompenses; il remplit les places vacantes parmi eux de gens capables de les exercer; il encouragea les auteurs & les libraires, & il eut le plaisir de goûter le fruit de son travail par les belles éditions qui furent faites sous ses ordres, & par les justes applaudissemens dont le public récompensa ses soins & ses peines.

Les fonctions pénibles & multipliées de M. d'Argenson, peut-être même aussi les fatigues de la vie du grand monde à laquelle il se livroit un peu trop, affoiblirent beaucoup son tempérament, & sa santé essuya quelque dérangement. Il n'en fut ni moins exact, ni moins appliqué aux fonctions de son ministère: dans les dernières années, il se faisoit porter au Conseil & à ses audiences, lorsque de cruelles & dangereuses attaques de goutte auxquelles il étoit sujet, lui ôtoient l'usage de ses jambes; & au milieu même de ses douleurs, il ne relâchoit rien du travail de son cabinet, & opposoit au mal

qui alloit toujours en croissant, l'envie de s'acquitter de ses devoirs. Mais au commencement de 1757, il eut le malheur de tomber dans la disgrâce du Roi, & reçut ordre de remettre toutes ses places & de se retirer à la terre des Ormes en Touraine. Un coup si rude & si imprévu ne le terrassa point; il trouva dans la force de son esprit & dans la philosophie de quoi le soutenir; il partit & vécut aux Ormes pendant sept ans, dans un repos philosophique qu'il avoit l'art d'égayer, jouissant de lui-même & de ses amis qui s'empressoient de lui donner des marques pour lors non équivoques de leur attachement. Vers les deux dernières années de sa vie, sa santé s'altéra visiblement; sa vue sur-tout s'affoiblit extrêmement: il obtint la permission, au commencement de l'été dernier, de venir chercher du secours à Paris; mais il étoit trop tard, & quoiqu'à son arrivée il ne fût pas en apparence assez mal pour être obligé de garder la chambre, son état devint bien-tôt si fâcheux, qu'il ne laissa plus d'espérance; il mourut le 26 Août 1764, âgé de soixante-huit ans, desquels il en avoit passé trente-neuf dans les fonctions de la Magistrature & du Ministère, regretté de sa famille, de ses amis & de tous ceux qui le connoissoient.

Ce que nous avons dit de M. d'Argenson dans cet éloge, a peint d'avance son caractère. Il étoit naturellement doux & modéré, & ses manières se sentoient de cet heureux fonds; il savoit assaisonner cette politesse naturelle, de celle qu'il avoit acquise à la Cour & dans le commerce du grand monde. Il s'en falloit beaucoup qu'il ne fût insensible aux honneurs, mais il étoit encore plus jaloux de les mériter que de les obtenir: il ne prenoit pas légèrement un parti, mais quand il croyoit avoir eu raison de le prendre, il n'en changeoit pas aisément; fermeté louable en elle-même, quoiqu'on l'ait accusé de l'avoir quelquefois portée trop loin; du reste, du commerce le plus agréable, soit avec sa famille, soit avec ses amis qu'il savoit distinguer de ses courtisans, soit enfin avec ceux qui travailloient sous ses ordres, qui se sont toujours loués de sa douceur & de son égalité; l'une & l'autre s'an-

nonçoient sur son visage. Il étoit grand & bien fait, sur-tout avant que les fréquentes attaques de goutte lui eussent ôté une démarche noble & aisée qui lui étoit naturelle; en un mot, on peut dire qu'il étoit pourvu de tous les talens & de tous les avantages qui peuvent procurer à un homme de son rang une situation flatteuse & brillante, & que jamais personne n'a su mieux que lui les mettre en usage.

Il avoit épousé en 1719, D.<sup>lle</sup> Anne l'Archer, fille unique de M. l'Archer, Conseiller au Parlement, morte cette même année 1764: il en a eu deux fils; le cadet, Chevalier de Malte, fut tué devant Prague d'un coup de tonnerre; l'autre est M. le Marquis de Voyer, Lieutenant général des armées du Roi & de la province d'Alsace, que M. d'Argenson vit, à la journée de Fontenoy, se signaler sous les yeux du Roi & sous les siens, & s'engager au point qu'on le crut tué. Il a épousé Jeanne-Marie-Constance de Mailly-d'Haucourt, dont il a eu une fille que M. d'Argenson a eu la consolation de voir naître avant sa mort.

Sa place d'Honoraire dans cette Académie a été remplie par M. le Marquis de Paulmy son neveu, Ministre d'État, Commandeur des Ordres du Roi, Chancelier de l'Ordre de Saint-Louis, Chancelier & Garde des Sceaux de celui de Saint-Lazare, de l'Académie françoise & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres.

